



Deces de mon conjoint et renseignement

Par Visiteur

Mon mari viens de décédé le 07/12/2010 (né le 08/12/1957). Il était placé en maison de retraite et percevait AAH. Ai je droit au capital décès de la SS ? ou à l'allocation de veuvage ? J'ai moi meme 53 ans et en arrêt de travail pour un cancer donc pas beaucoup de ressources. Qu'elles sont les institutions qui peuvent m'aider pour régler les frais d'obsèques. merci de votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

Mon mari viens de décédé le 07/12/2010 (né le 08/12/1957). Il était placé en maison de retraite et percevait AAH. Ai je droit au capital décès de la SS ?

A priori non.

En effet, le capital décès de la sécurité sociale est réservées aux personnes salariés ou non salariés (commerçant, profession libérale, artisan) exerçant effectivement leur activité au moment du décès, ou bien indemnisées à cette date par l'assurance maladie.

Or votre mari bénéficiaire de l'AAH qui est une pension de l'Etat qui n'ouvre pas de droit à l'assurance-décès.

ou à l'allocation de veuvage ? J'ai moi meme 53 ans et en arrêt de travail pour un cancer donc pas beaucoup de ressources.

Pour l'allocation veuvage, vous en êtes bien bénéficiaire dans la mesure où vous avez moins de 55 ans, et que vous percevez des ressources de moins de 2 119,23 ? par trimestre et que votre mari était bénéficiaire de l'AAH.

Très cordialement.